



Signataires : Skender Salihi, Gabriela Sonderegger, Thierry Cerutti, Arber Jahija, Xhevrie Osmani, Philippe Morel, Nicole Valiquer Grecuccio, François Baertschi, Jacklean Kalibala, Sophie Demaurex, Diego Esteban

Date de dépôt : 2 juin 2023

Proposition de motion **pour que l'administration respecte la parole donnée**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les objectifs de l'opération Papyrus qui reposaient sur un processus de normalisation des situations des personnes sans papiers, avec un ensemble de mesures de lutte contre le travail non déclaré, l'exploitation et la sous-enchère salariale ;
- la volonté exprimée à l'époque par l'administration au travers d'une parole donnée en vue de normaliser dans le droit des situations qui existent dans les faits ;
- les dysfonctionnements révélés par les médias dans la mise en place de l'opération Papyrus ayant parfois porté atteinte à la dignité des personnes ;
- les conséquences que l'on connaît pour celles et ceux qui ont vu leur demande refusée sur la base d'une décision litigieuse, alors qu'ils répondaient aux critères d'admission,

invite le Conseil d'Etat

- à régulariser une fois pour toutes la situation des quelques personnes restantes qui à l'époque se sont annoncées auprès de l'administration et qui ont pu démontrer qu'elles respectaient les critères d'octroi d'une autorisation d'établissement sur le territoire ;

- à mandater au besoin pour ce faire des fonctionnaires de l'Etat qualifiés en vue d'apporter un soutien aux services compétents concernant le traitement de ces demandes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les récents articles et reportages télévisés en lien avec l'opération Papyrus ont révélé certaines failles concernant l'application de ce dispositif, qui pour rappel avait pour but de normaliser, sous certaines conditions, la situation de personnes d'origine étrangère sans titre de séjour, en vue de lutter contre l'exploitation et le travail au noir.

Beaucoup de travailleurs en situation irrégulière et souvent bien intégrés étaient à l'époque sortis de l'ombre pour s'annoncer auprès des autorités compétentes, avec l'espoir de pouvoir s'extirper de la clandestinité et de vivre dans la légalité, ce que prévoyaient précisément les dispositions de l'opération Papyrus.

Ce faisant, une partie d'entre eux s'est retrouvée prise dans les méandres de l'administration, du fait notamment de décisions parfois litigieuses prises par certains fonctionnaires de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), en raison des manques d'effectifs et de clarté au niveau des directives. En effet, il a été rapporté, dans différents médias, que des dénonciations étaient faites de manière aléatoire et par n'importe qui, sans qu'il y ait systématiquement des doutes raisonnables sur chacun des dossiers contrôlés.

Par conséquent, de nombreuses personnes ayant choisi de régulariser leur présence sur le territoire au moment où l'opération Papyrus leur en donnait l'occasion n'ont obtenu en retour que des bons de sortie et des interdictions d'entrée sur le sol helvétique. Pour celles et ceux répondant aux critères d'éligibilité à la normalisation de leur statut, cela a donc constitué une véritable trahison, raison pour laquelle il conviendrait aujourd'hui de rectifier le tir même après coup.

Certes, s'il est notoire que de faux documents avaient alors été produits en vue d'obtenir frauduleusement des autorisations de séjour, des refus ont également été notifiés alors que les dossiers étaient recevables. Notons qu'à l'heure actuelle des décisions sont toujours en attente d'être rendues, péjorant de fait l'existence même de plusieurs familles qui vivent suspendues à une décision administrative longue et à l'issue incertaine.

A présent l'opération Papyrus n'est plus en vigueur, mais il paraît tout de même pertinent de régulariser la situation de toutes les personnes qui n'ont toujours pas obtenu de réponse de la part de l'administration, afin qu'elles

puissent vivre et participer légalement à l'économie de notre canton, ce d'autant plus si elles y résident depuis plusieurs années.

Au vu de ces éléments, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente proposition de motion.